

En ligne tous les mardis

04 octobre 2016

LA VIE ECONOMIQUE

- [Le Haut conseil des finances publiques juge "improbable" un déficit à 2,7 %](#)
- [La dette publique de la France a augmenté au deuxième trimestre](#)
- [L'objectif d'économiser 50 milliards d'euros entre 2015 et 2017 pas tenu, confirme Sapin](#)
- [Compétitivité : la France a progressé](#)
- [La consommation des ménages se redresse en août](#)
- [Logement neuf : les mises en chantiers ont continué à progresser de juin à août](#)
- [Emploi : le bilan décevant des premières années du CICE](#)
- [Faux médicaments : 1 milliard d'euros de manque à gagner pour la France](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [Avec sa campagne de promotion des génériques, le ministère veut aussi convaincre les médecins](#)
- [Cécile Dufлот dément avoir fraudé l'Urssaf](#)

FISCALITE

- [Impôt : le prélèvement à la source entrera bien en vigueur en 2018](#)
- [Les entreprises toujours plus taxées qu'en 2011](#)
- [Taxe sur les dividendes : une nouvelle bombe à retardement pour l'exécutif](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [SNCF Réseau menacé d'un redressement fiscal de 100 millions d'euros par an](#)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

- [1 120 chômeurs de plus dans le Val-d'Oise en août](#)
- [Le chômage progresse de 0,9 % en août en Seine-Saint-Denis](#)
- [Le chômage repart à la hausse dans les Hauts-de-Seine](#)
- [Petite hausse des demandeurs d'emploi en Seine-et-Marne](#)

- [Le chômage en hausse de 1 % dans les Yvelines](#)
- [Val-de-Marne : 650 chômeurs de plus à la fin août](#)
- [Chômage : 1 160 demandeurs d'emploi en plus dans l'Essonne fin août](#)

LA VIE DES REGIONS

- [Les régions vont bénéficier d'une partie de la TVA](#)

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans Le.Crible les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc. Une bibliographie est également proposée, qui signale les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan. Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● Le Haut conseil des finances publiques juge "improbable" un déficit à 2,7 %

Le 27/09/16, le Haut conseil des finances publiques (HCFP), présidé par Didier Migaud, a déclaré que le retour sous la barre des 3 % du déficit public était « *incertain* » pour deux raisons : **01)**- Les risques pesant sur les dépenses ; **02)**- Le caractère « *optimiste* » de la prévision de croissance à 1,5 % du gouvernement. Pour le HCFP, une réduction du déficit public à 2,7 %, comme annoncé par le gouvernement, est « *improbable* ». **Le HCFP** : « *[Cette hypothèse de croissance] est optimiste compte tenu des facteurs baissiers qui se sont matérialisés ces derniers mois. [...] La plupart des organisations internationales et des instituts de conjoncture [ont abaissé leurs prévisions pour le pays, à l'image de l'OCDE, qui prévoit désormais 1,3 % de croissance en France l'an prochain, ou bien du FMI, qui parie sur 1,2 %]* ». **Le HCFP**, sur les recettes : « *[Les hypothèses de Bercy sont] favorables. [...] Les risques pesant sur les dépenses sont plus importants en 2017 que pour les années précédentes* ». D'autre part, le Conseil a qualifié le montant des économies attendues sur l'Unédic d' « *irréaliste* ». A prendre en compte également, les « *incidences possibles sur le solde public des recapitalisations annoncées des entreprises publiques du secteur énergétique* », c'est-à-dire Areva et EDF. Ainsi donc, l'ensemble de ces facteurs rend « *improbables les réductions des déficits prévues par le PLF* » (de 1,6 % en 2016 à 1,1 % du PIB en 2017 pour le "solde structurel" (c'est-à-dire hors facteurs liés à la conjoncture) et de 3,3 % à 2,7 % pour le solde nominal.

http://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/le-haut-conseil-des-finances-publiques-juge-improbable-un-deficit-a-2-7_1834853.html

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 27/09/2016, avec AFP)

● La dette publique de la France a augmenté au deuxième trimestre

Le 30/09/16, l'**Insee** a annoncé que le montant de la dette publique de la France pour le deuxième trimestre 2016 était de 2.170,6 milliards d'euros (+ 31,7 milliards d'euros par rapport au premier trimestre). La dette atteint ainsi 98,4 % du PIB (produit intérieur brut), contre 97,5 % au premier trimestre. **Challenges** : « *Le ratio de la dette au deuxième trimestre est donc supérieur à l'objectif affiché par le gouvernement français pour l'ensemble de 2016* ». Les causes de cette hausse ? **L'Insee** : « *Cette hausse provient de l'essentiel de la dette négociable à long terme (+ 30,7 milliards d'euros)* ». On notera que « *la contribution à la dette des administrations de sécurité sociale progresse de 2,3 milliards d'euros* » ; celle des administrations publiques locales (Apul) a progressé (+ 400 millions d'euros, après une baisse au premier trimestre) ; celle des organismes divers d'administration centrale (Odac), elle, est en baisse (- 800 millions d'euros). **Les prix à la consommation** : ils sont en recul (- 0,2 % en septembre, par rapport à août). Les raisons : Le repli des prix des services liés au tourisme après les vacances d'été – on remarque cependant que, sur un an, ils sont en hausse (+ 0,4 %).

[http://www.challenges.fr/economie/le-dette-publique-de-la-france-a-augmente-au-deuxieme-trimestre_430063#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20160930](http://www.challenges.fr/economie/le-dette-publique-de-la-france-a-augmente-au-deuxieme-trimestre_430063#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20160930)

(Source : www.challenges.fr du 30/09/2016, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

● L'objectif d'économiser 50 milliards d'euros entre 2015 et 2017 pas tenu, confirme Sapin

Le 28/09/16, **Michel Sapin**, ministre de l'Economie et des Finances, a déclaré que l'objectif, fixé il y a trois ans, d'économiser 50 milliards d'euros entre 2015 et 2017, ne pourra pas être atteint. **M. Sapin** : « *Au total, nous aurons réalisé 46 milliards d'économies entre 2015 et 2017, grâce à l'implication de l'ensemble des administrations et au bas niveau des charges d'intérêt de la dette. [Le quinquennat de François Hollande] aura marqué une véritable rupture dans la gestion des dépenses. [...] Quand celles-ci ont progressé de 3,6 % par an entre 2000 et 2012, nous aurons ramené ce rythme à + 1,3 % par an entre 2013 - notre premier budget - et 2017, soit un rythme plus que divisé par deux* ». Par cette déclaration, M. Sapin confirme ce que le président **François Hollande** avait déjà annoncé le 14/07/16 à la télévision : « *On ne fera pas 50 milliards d'économies. On en fera 46. Pourquoi cette inflexion ? Parce qu'il s'est produit les attentats du 13 novembre* ».

[http://www.challenges.fr/economie/l-objectif-d-economiser-50-milliards-d-euros-entre-2015-et-2017-pas-tenu-confirme-sapin_429360#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20160928](http://www.challenges.fr/economie/l-objectif-d-economiser-50-milliards-d-euros-entre-2015-et-2017-pas-tenu-confirme-sapin_429360#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20160928)

(Source : www.challenges.fr du 28/09/2016, avec AFP)

● **Compétitivité : la France a progressé**

Le 28/09/16, le **Forum économique mondial** (WEF, world Economic Forum) a rendu public un rapport sur la compétitivité, portant sur 2016-2017. Il en ressort que **la France** s'est améliorée, occupant désormais la 21^{ème} place mondiale (après avoir été 22^{ème} en 2015-2016) ; c'est néanmoins toujours moins bien que la 15^{ème} qu'elle occupait en 2010. **L'enquête** : elle a été réalisée auprès de 140 000 chefs d'entreprise dans 138 pays. Ainsi, le WEF établit le classement mondial des pays les plus compétitifs. **Les critères** sont au nombre de douze. On y trouve par exemple : les infrastructures, l'environnement macroéconomique, la santé, l'éducation primaire, l'efficacité du marché du travail, l'innovation. **Le WEF** explique l'amélioration française grâce à deux facteurs : « *Une amélioration de l'environnement macroéconomique, [grâce à la réduction du déficit budgétaire public, et une] amélioration de la sophistication des entreprises [terme représentant "la qualité des réseaux d'entreprises" ainsi que la qualité du management et des services de marketing]* ». **Les faiblesses de l'Hexagone** : « *[Une] lourde dette publique et une inflation proche de zéro, [qui restent des] sujets de préoccupation et un important frein économique* ». Enfin, **le WEF** félicite le gouvernement français d'avoir fait adopter la loi travail, « *[en dépit] d'une opposition considérable* » ; le Forum considère que la loi Travail devrait permettre à la France d'améliorer encore sa compétitivité. Avant de conseiller au pays de bien « *garder et à recruter des talents* », car il a perdu respectivement vingt-trois et neuf rangs, ce pour deux raisons : 01)- De nombreux diplômés préfèrent désormais quitter la France ; 02)- La France attire moins de scientifiques et d'ingénieurs étrangers. **Extraits du classement mondial. Les dix premiers** : 1^{ère} la Suisse, 2^{ème} Singapour, 3^{ème} les Etats-Unis, 4^{ème} les Pays-Bas, 5^{ème} l'Allemagne, 6^{ème} la Suède, 7^{ème} le Royaume-Uni, 8^{ème} le Japon, 9^{ème} Hongkong, 10^{ème} la Finlande. **Viennent ensuite** : Les Emirats arabes unis sont 16^{èmes}, le Qatar 18^{ème}, la Chine 28^{ème}, l'Arabie saoudite 29^{ème}, l'Inde 39^{ème} (+ 16 places), la Russie 43^{ème}, l'Afrique du Sud 47^{ème}, le Rwanda 52^{ème} (+ 6 places), le Brésil 81^{ème}.

http://www.lemonde.fr/economie/article/2016/09/28/competitivite-la-france-a-continue-a-ameliorer-son-rang_5004481_3234.html

(Source : www.lemonde.fr du 28/09/2016)

● **La consommation des ménages se redresse en août**

Le 30/09/16, **l'Insee** a publié les chiffres de la consommation des ménages français en biens pour le mois d'août : ils sont en hausse (+ 0,7 %, après quatre mois consécutifs de baisse). Parmi les éléments qui ont permis cette hausse : les achats automobiles et les dépenses en carburant. **En détail** : on note une belle reprise des dépenses en biens durables (+ 1,9 %, après - 2,8 % en juillet), les achats de véhicules neufs sont en hausse (+ 3,1 %), les dépenses en équipements du logement aussi (+ 0,9 %, après - 4,5 % en juillet). **L'Insee** : « *[Sur la même période,] la consommation d'énergie augmente de nouveau (+ 1,5 % après + 2,7 % en juillet), notamment celle de produits raffinés (+ 3,5 % après + 7,6 % en juillet), en particulier de fioul et de gasoil* ». **Les dépenses stables** : l'habillement et textile (- 0,1 %), les produits alimentaires. **L'Insee** : « *Dans le détail, les dépenses en produits agricoles diminuent de nouveau, tandis que la consommation de produits agroalimentaires augmente encore, notamment celle de produits laitiers et de tabac* ».

[http://www.latribune.fr/economie/france/la-consommation-des-menages-en-biens-se-redresse-en-aout-603730.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20160930](http://www.latribune.fr/economie/france/la-consommation-des-menages-en-biens-se-redresse-en-aout-603730.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20160930)

(Source : www.latribune.fr du 30/09/2016, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

● **Logement neuf : les mises en chantiers ont continué à progresser de juin à août**

Le 28/09/16, le **ministère du Logement** a annoncé que, de juin à août, les mises en chantier de logements neufs ont été en augmentation (81 100 unités, soit + 5,7 % par rapport à la même période l'an dernier). Les permis de construire pour des logements neufs ont suivi la tendance (110 200 unités, soit + 6,6 % par rapport à la même période l'an

dernier). Idem pour les mises en chantier de logements ordinaires (75 600 unités, soit + 6 %) ; ainsi que pour les logements en résidence pour seniors, étudiants ou touristes (5 500 unités, soit + 2,7 %). Sur une période de douze mois achevée fin août, les mises en chantier ont atteint 363 500 (+ 7,7 %). A 417 800, les permis de construire, eux, ont augmenté de 11,4 % sur ces mêmes 12 mois. **Le ministère du Logement** : « [Ces résultats] montrent que la reprise de la construction observée depuis plus d'un an, se confirme et s'amplifie. [...] [Quant à] ceux de la promotion immobilière au deuxième trimestre, prolongeant la tendance positive du début d'année, [ils] augurent de la poursuite durable de la dynamique du secteur dans son ensemble ». **Emmanuelle Cosse**, ministre du logement, y voit « un encouragement à poursuivre et à renforcer encore notre action au cours des prochains mois, comme je m'y suis engagée ».

[http://www.challenges.fr/entreprise/logement-neuf-les-mises-en-chantiers-ont-continue-a-progresser-de-juin-a-aout_429354#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20160928](http://www.challenges.fr/entreprise/logement-neuf-les-mises-en-chantiers-ont-continue-a-progresser-de-juin-a-aout_429354#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20160928)

(Source : www.challenges.fr du 28/09/2016, Héroïse de Neuville)

● **Emploi : le bilan décevant des premières années du CICE**

Le 29/09/16, **le comité de suivi du crédit d'impôt compétitivité-emploi (CICE)**, animé par un organisme rattaché à Matignon, France Stratégie, a publié son rapport sur le sujet concernant la période 2013-2014. **Philippe Askenazy**, chercheur au CNRS, membre expert du comité : « En 2013-2014, le CICE n'a pas eu d'impact massif sur l'emploi, son effet sur les salaires a été très limité et celui sur les marges reste très discuté ». Pour **Bruno Palier**, codirecteur du Liepp, le laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques de Sciences Po, il est difficile d'évaluer les impacts du CICE, notamment à cause de sa nature même : « Il ne s'agit ni d'un crédit d'impôt ciblé ni d'une baisse de charges : une fois dans les comptes des entreprises, il est difficile à tracer ». **Le comité de suivi** : « [Le CICE a probablement] eu un effet direct de l'ordre de 50 000 à 100 000 emplois créés ou sauvegardés sur la période 2013-2014, [soit les deux premières années de sa mise en œuvre] ». **M. Askenazy** : « Le même type d'étude mené après les allègements de charges du gouvernement Juppé sur les bas salaires en 1997 aboutissait à des créations de 200 000 à 400 000 emplois en trois ans ». **Le comité de suivi** : « [Le CICE n'a] pas d'effet observable sur l'investissement, la R&D et les exportations. [Les résultats de recherche suggèrent] que les entreprises ont consacré une partie importante du CICE à la reconstitution de leurs marges ». **Des questions se posent** : « Si les sommes du CICE n'ont servi ni à créer des emplois ni à investir, où sont-elles passées ? ». En réponse, **le comité de suivi** pose un certain nombre d'hypothèses : « Une interprétation possible serait que des effets importants du CICE ont transité [...] par des ajustements de prix, soit entre entreprises soit au profit des ménages ». **Autre question du Monde** : « Et si ce crédit d'impôt avait eu pour effet de faire baisser les prix de vente ? ». **M. Askenazy** : « Ce serait alors un scénario noir : on a financé le CICE en partie en augmentant la TVA [passée de 19,6 % à 20 % au 1^{er} janvier 2014] et il aurait servi à baisser les prix de vente. C'est le serpent qui se mord la queue ! Ce ne serait pas favorable aux entreprises, et très peu à l'Etat ». La réaction de **Michel Sapin**, ministre de l'Economie et des Finances, est, elle, optimiste : « Compte tenu de la montée en charge progressive du CICE, les effets sur l'emploi seront forcément plus importants cette année. Du reste, on voit bien que les entreprises n'ont commencé à recréer des emplois qu'à partir de 2015. Les effets attendus du CICE sur l'investissement et les exportations ne peuvent se matérialiser qu'à plus long terme ». Avant d'indiquer qu'il se trouvait conforté dans son objectif de faire passer le CICE de 6 % à 7 % de la masse salariale en 2017. **Le Monde** : « Il n'empêche. Ces premières estimations affaiblissent l'objectif officiel du gouvernement de créer 300 000 nouveaux postes en cinq ans grâce à ce dispositif ».

http://www.lemonde.fr/economie-francaise/article/2016/09/29/le-cice-a-ameliore-les-marges-des-entreprises-et-a-eu-un-effet-probable-sur-l-emploi_5005134_1656968.html

(Source : www.lemonde.fr du 29/09/2016, Audrey Tonnelier)

[Retour au sommaire](#)

● Faux médicaments : 1 milliard d'euros de manque à gagner pour la France

Une étude de l'**Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle** (EUIPO), publiée le 29/09/16, s'est penchée sur le marché – lucratif ! – des faux médicaments et sur l'impact qu'il a sur l'économie de l'UE (Union européenne). Les pertes qui en résultent pour l'industrie pharmaceutique française atteignent 1,02 milliard d'euros par an (soit 3 % des ventes des laboratoires pharmaceutiques en France). Le marché des faux médicaments a aussi entraîné des pertes (non chiffrées) au niveau des recettes fiscales. Concernant l'emploi, l'EUIPO considère que 3 667 emplois directs par an sont perdus (2,6 % des 98 810 employés de l'industrie pharmaceutique française). **La Tribune** : « *Un chiffre à prendre avec des pincettes. L'organisme s'est appuyé sur des données d'Eurostat sur le rapport emplois-ventes sectoriel et s'est focalisé uniquement sur les biens produits et consommés à l'intérieur de l'Union européenne* ». D'autres emplois, dans d'autres secteurs, seraient également directement touchés. En effet, à cause de ventes de médicaments moindres, les laboratoires pharmaceutiques « *achètent moins de produits à leur fournisseurs, créant un repli des ventes de ces derniers* ». On arriverait alors à un total de 9 212 pertes d'emplois par an rien qu'en France. Mais d'autres pays souffrent plus du manque à gagner que l'Hexagone, comme l'Italie (1,59 milliard d'euros), l'Espagne (1,19 milliard d'euros), l'Allemagne (1,05 milliard d'euros). **Le Leem** (lobby des laboratoires pharmaceutiques) : « *[La France est mieux préservée que d'autres pays] grâce à un encadrement étroit de la chaîne légale d'approvisionnement, du monopole de vente des pharmaciens et d'un système de prise en charge parmi les meilleurs au monde* ». De plus certains labos français luttent eux-mêmes contre les contrefaçons, comme Sanofi avec son centre de Tours, dédié à l'analyse des produits suspects. **La lutte au niveau européen** : en 2017, l'UE va instaurer la sérialisation des boîtes de médicaments, ce qui devrait réduire l'impact négatif des contrefaçons. **La Tribune** : « *Avec ce système, les fabricants devront faire en sorte que chaque boîte de médicaments délivrée sous ordonnance soit identifiée à l'aide d'un code unique, améliorant ainsi la traçabilité des médicaments d'un bout à l'autre de la chaîne logistique* ». Au niveau mondial, les gains du marché des faux médicaments étaient de l'ordre de 75 milliards de dollars (67 milliards d'euros) par an en 2010, explique l'**Iracm** (institut international de recherche anti-contrefaçon de médicament). Chiffre qui paraît insuffisant au **World Economic Forum** qui estime, lui, que le marché illicite des faux médicaments générerait des rentrées financières de l'ordre de 200 milliards de dollars (c'est-à-dire plus que les marchés de la drogue et de la prostitution). Au total, toujours au niveau mondial, les pertes de l'industrie pharmaceutique se situeraient entre 7 et 20 % de leur chiffre d'affaires total.

[http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/chimie-pharmacie/faux-medicaments-1-milliard-d-euros-de-manque-a-gagner-pour-la-france-603493.html#xtor=EPR-2-\[!actu-du-jour\]-20160930](http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/chimie-pharmacie/faux-medicaments-1-milliard-d-euros-de-manque-a-gagner-pour-la-france-603493.html#xtor=EPR-2-[!actu-du-jour]-20160930)

(Source : www.latribune.fr du 30/09/2016, Jean-Yves Paillé)

[Retour au sommaire](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

● Avec sa campagne de promotion des génériques, le ministère veut aussi convaincre les médecins

Le 27/09/16, **Marisol Touraine**, ministre des Affaires sociales, a lancé une campagne nationale d'information sur le médicament générique. Titre de la campagne : « *Devenir générique, ça se mérite* ». La campagne va se décliner sur différents supports : télévision, radio, affiches, etc. Elle est réalisée en partenariat avec la Caisse nationale d'Assurance maladie (Cnam) et l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) ; elle durera trois ans. Son but : renforcer la confiance des patients ET des professionnels de santé afin que, d'ici la fin 2017, la moitié des médicaments délivrés soient des génériques. **Mme Touraine** : « *En 2016, le taux de prescription dans le répertoire des médicaments génériques est de 44 %. Nous sommes en progrès, mais nous restons derrière nos voisins européens. [La délivrance des autorisations de mise sur le marché des génériques s'est accélérée et] 120 nouveaux groupes de génériques ont été créés en 2015 et 2016* ». On notera que « *7 milliards d'euros ont déjà été économisés en cinq ans grâce aux copies et réinvestis dans les médicaments innovants* ». **Le niveau de confiance des**

Français : Une enquête de BVA révèle que 8 Français sur 10 ont recours aux génériques, que 93 % en sont satisfaits. **Le niveau de confiance des professionnels de santé** : il est de 6,6 sur 10. Moins de la moitié (47 %) des généralistes connaissent l'existence de génériques anticancéreux ; 29 % seulement déclarent savoir que les excipients n'ont pas d'impact sur l'efficacité du médicament. **Mme Touraine** : « *[L'information des professionnels de santé et des patients] peut progresser* ». **Pr Pierre-Louis Druais**, président du Collège de la médecine générale : « *Il y a un travail de pédagogie à faire avec les médecins généralistes afin qu'ils soient plus proactifs et pour lutter contre les idées reçues. [...] Les jeunes médecins prescrivent plus spontanément. De nombreux logiciels permettent de prescrire en DCI, mais pas à l'hôpital. Il faut harmoniser* ». Mais le Pr Druais pointe du doigt d'autres freins à l'extension du générique ; en particulier la mention « *non substituable (NS)* ». Parfois, ce sont les malades qui la demandent (13 % des sondés, 19 % des malades chroniques). **Pr Druais** : « *Il y a la pression de patients. Pour certains médecins, il est difficile de dire non aux patients. [...] À terme, notre objectif est que les NS atteignent la limite 0* ». **Mme Touraine** a tenu à rappeler que la prescription des génériques « *est l'une des priorités du développement professionnel continu (DPC)* ».

http://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2016/09/27/avec-sa-campagne-de-promotion-des-generiques-le-ministere-veut-aussi-convaincre-les-medecins_827866?ecmp=NL_derniereheure_20160927

(Source : www.lequotidiendumedecin.fr du 27/09/2016, Sophie Martos)

● **Cécile Duflot dément avoir fraudé l'Urssaf**

Dans son édition du 28/09/16, le Canard Enchaîné a mis en cause Cécile Duflot, l'accusant d'avoir fraudé l'Urssaf alors qu'elle gérait les licenciements de plusieurs collaborateurs du groupe écologiste à l'Assemblée nationale. L'histoire aurait eu lieu en mai-juin derniers. Six députés écologistes ont alors rejoint le groupe socialiste ; ce qui a entraîné le licenciement d'une dizaine de collaborateurs. **Le Canard Enchaîné** : « *[Cécile Duflot, qui présidait jusqu'alors le groupe, aurait] grugé l'Urssaf de plus de 50 000 euros, sur un total de 118 500 euros d'indemnités transactionnelles* ». Comment ? Par l'intermédiaire d'un « *"accord transactionnel" post-daté et faisant état de "désaccords" pour débloquer ces indemnités supplémentaires sur lesquelles ne sont pas prélevées de cotisations sociales* ». **La réaction de Mme Duflot**, au micro de LCP-Public Sénat : « *Nous avons fait en sorte que [les collaborateurs, NDLR] soient licenciés dans les meilleures conditions pour eux. Et dans le respect de la loi puisque l'intégralité du processus a été supervisée par une avocate et par les services de l'Assemblée, qui ont la délégation pour gérer les aspects financiers* ». Les accusations sont démenties par d'autres, à commencer par les principaux concernés, les collaborateurs licenciés, qui ont dénoncé des « *manœuvres en tout genre* » et affirmé que leurs « *licenciements ont été menés dans le strict respect des procédures et des positions collectives* », avant de souligner « *l'écoute et l'investissement personnel [de Cécile Duflot au cours des négociations]* ». **La présidence de l'Assemblée nationale** a réagi aussi, auprès de l'AFP elle, expliquant que « *les fonds venaient de l'association de gestion du groupe écologiste, qui est un fonds avancé par l'Assemblée, éventuellement complétés par l'Assemblée, cette dernière procédure étant "soumise à un contrôle"* ». Avant de conclure en disant : « *Si on constate des anomalies de gestion, l'Assemblée agira* ».

http://www.lexpress.fr/actualite/politique/eelv/cecile-duflot-dement-avoir-fraude-l-urssaf_1835247.html

(Source : www.lexpress.fr du 28/09/2016, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

FISCALITE

● **Impôt : le prélèvement à la source entrera bien en vigueur en 2018**

Le 28/09/16, lors de sa présentation du projet de budget 2017, **Michel Sapin**, ministre de l'Économie et des Finances, a déclaré que le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu verra bien le jour au 1^{er} janvier 2018. **M. Sapin** : « *C'est historique : la loi des finances 2017 confirme l'instauration du prélèvement à la source pour les entreprises dès 2018* ». De son côté, **Christian Eckert**, secrétaire d'État au Budget, a précisé que le parlement se prononcerait sur le prélèvement à la source à l'automne. Pour lui, cette mesure

« bénéficiera à tous les Français, [leur permettant] de mieux affronter [...] certains moments importants de leur vie. [...] Il est faux de dire que les Français verront leur impôt augmenter à cause du prélèvement à la source. [...] Aucune démarche supplémentaire ne sera imposée aux contribuables, et pour tous, l'impôt s'adaptera automatiquement aux revenus. [Cette réforme sera] simple [pour les entreprises qui devront prélever l'impôt à la source]. Tout se passera via la déclaration sociale nominative (DSN) qui concerne déjà plus de 800 000 entreprises et sera généralisé en 2017 avant l'entrée en vigueur de la réforme ». Pour **Pierre Gattaz**, président du Medef, cette mesure est négative : « On va vers une catastrophe annoncée, c'est beaucoup trop compliqué. [...] Il faut arrêter de mettre en place des dispositifs anxiogènes. [Il y aura] des tas de cas de figure, des tas de spécificités [que les employeurs devront intégrer pour le calcul de la retenue à la source et] cela fait peur aux chefs d'entreprise ». Il n'est pas le seul à affirmer son opposition à la réforme. **Gérard Larcher**, président LR du Sénat : « On sait que ça fonctionnera particulièrement difficilement pour les classes moyennes, pour les travailleurs indépendants et cela c'est une vraie préoccupation parce qu'on touche aux forces vives du pays ». **Christian Jacob**, chef de file des députés LR : « Cette réforme du prélèvement à la source, si elle est votée, ne sera pas gravée dans le marbre. On reviendra dessus parce que c'est une fumisterie sans précédent, qui va se traduire par des avances de trésorerie, donc des augmentations d'impôts, pour certaines catégories, et par une complexification sans précédent ». Enfin, **Nicolas Sarkozy** a déclaré, le 26/09/16 sur Europe 1, qu'il supprimerait le dispositif s'il était élu pour un nouveau quinquennat.

<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2016/09/28/20002-20160928ARTFIG00157-impot-le-prelevement-a-la-source-entrera-bien-en-vigueur-en-2018.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 28/09/2016)

● Les entreprises toujours plus taxées qu'en 2011

Le Medef a réalisé une enquête dont les résultats montrent que les entreprises françaises payeront en 2017 16 milliards d'euros de prélèvements de plus qu'en 2011. Pourquoi ? Parce que « pas moins de 87 mesures de hausse ont été décidées depuis six ans sous les gouvernements Fillon et Ayrault, notamment par les collectivités locales au niveau territorial à hauteur de 9 milliards ». Selon le Medef, le CICE (crédit d'impôt compétitivité-emploi) et le pacte de responsabilité, s'ils ont fait baisser les impôts sur les entreprises, ne pèsent pas suffisamment dans la balance face à l'ensemble des hausses de prélèvements enregistrées depuis 2011, ensemble des hausses de prélèvements qui « culmine à pas moins de 47,8 milliards d'euros, dont 10,1 milliards sous la présidence de Nicolas Sarkozy et 28,9 sous celle de François Hollande. D'où un différentiel, en défaveur des entreprises, restant de 15,9 milliards ». Le numéro deux du Medef, **Geoffroy Roux de Bézieux**, a rappelé qu'il existait « un différentiel de 80 milliards d'euros de prélèvements avec l'Allemagne ».

<http://www.lefigaro.fr/impots/2016/09/28/05003-20160928ARTFIG00012-les-entreprises-toujours-plus-taxees-qu-en-2011.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 28/09/2016, Guillaume Guichard)

[Retour au sommaire](#)

● Taxe sur les dividendes : une nouvelle bombe à retardement pour l'exécutif

Le 30/09/16, le Conseil constitutionnel s'est prononcé sur une question prioritaire de constitutionnalité (QPC). Sujet : la taxe à 3 % sur les dividendes. Le Conseil a « considéré que l'exonération dont bénéficient les entreprises fiscalement intégrées créait une rupture d'égalité devant l'impôt. Rien ne justifie, selon lui, qu'un groupe français en régime d'intégration fiscale puisse être exonéré et qu'une filiale d'une maison mère étrangère ne le soit pas ». En conséquence, le gouvernement a jusqu'au 01/01/17 pour modifier la législation ; si cela n'est pas fait, l'exonération sera supprimée. D'après **Les Echos**, la fiscalité des grands groupes français risquerait alors d'être alourdie « d'au moins 1 milliard d'euros ! Si c'est le cas, les dividendes remontant de filiale en filiale seraient en effet taxés de 3 % à chaque étage ». **Sarah Espasa-Mattei**, associée du cabinet De Pardieu Brocas Mafféi : « Le gouvernement doit réfléchir à un dispositif satisfaisant en termes de rentrées budgétaires, conforme au droit de l'Union européenne, et qui ne crée pas de différence de traitement ». Et Bercy réfléchit effectivement à une solution pour le collectif budgétaire de fin

d'année. **Le ministère des Finances** : « *Le gouvernement ne souhaite pas que les entreprises se retrouvent avec une charge supplémentaire. C'est pourquoi nous allons proposer un dispositif dans le projet de loi de finances rectificative* ». Par son jugement, le Conseil constitutionnel a « *ouvert une nouvelle brèche dans le dispositif* », explique le journal Les Echos. **Charles Ménard**, associé chez EY : « *Pour nous, le Conseil constitutionnel envoie un message fort aux pouvoirs publics, en reconnaissant une rupture d'égalité devant l'impôt entre sociétés françaises selon que leur sociétés mères sont résidentes et non résidentes. Cela indique que la taxe à 3 % est contraire à la liberté d'établissement* »,.

http://www.lesechos.fr/economie-france/budget-fiscalite/0211351811369-taxe-sur-les-dividendes-une-nouvelle-bombe-a-retardement-pour-l-executif-2031794.php#xtor=EPR-7-%5Bmatinale%5D-20161003-%5BProv_%5D-1413980%402

(Source : www.lesechos.fr du 02/10/2016, Ingrid Feuestein)

LA VIE DES ENTREPRISES

● SNCF Réseau menacé d'un redressement fiscal de 100 millions d'euros par an

Fin juillet, **SNCF Réseau** a publié son rapport financier semestriel. Elle y déclare avoir fait l'objet d'un contrôle fiscal entre juillet 2015 et juillet 2016, et indique que « *plusieurs chefs de redressements ont été présentés* ». **Les Echos** : « *Le fisc a notamment l'intention de requalifier en subvention la somme versée par l'Etat pour payer les péages des TER à la place des régions - à l'exception de l'Île-de-France - soit "un montant annuel d'environ 1,3 milliard d'euros". [...] Cette requalification impliquerait pour SNCF Réseau d'acquitter la taxe sur les salaires, [soit] près de 100 millions d'euros par an [à compter de 2015, année de la création de cette entreprise publique de plus de 50 000 salariés]* ». **SNCF Réseau**, en juillet dernier : « *Ce chef de redressement est rejeté par SNCF Réseau. [...] La confirmation de ce redressement aurait un impact majeur sur la valorisation des actifs [de la société]* ». Dans le rapport semestriel de l'entreprise, les commissaires aux comptes déclaraient : « *Le montant de la dépréciation pourrait augmenter de manière importante* ». SNCF Réseau avait déjà revu à la baisse la valeur des infrastructures ferroviaires françaises de 9,6 milliards d'euros dans ses comptes 2015. A l'heure où est écrit cet article, la SNCF n'avait pas fait de commentaires.

[http://www.challenges.fr/entreprise/sncf-reseau-menace-d-un-redressement-fiscal-de-100-millions-d-euros-par-an_429304#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20160928](http://www.challenges.fr/entreprise/sncf-reseau-menace-d-un-redressement-fiscal-de-100-millions-d-euros-par-an_429304#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20160928)

(Source : www.challenges.fr du 28/09/2016, avec AFP)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

● 1 120 chômeurs de plus dans le Val-d'Oise en août

Le chômage est en hausse dans le Val-d'Oise. Toutes catégories confondues (A, B, C, sans aucune activité ou avec activité réduite), on dénombrait au mois d'août 102 710 demandeurs d'emploi (+ 1 120 personnes qu'en juillet, + 1,1 %, + 1,9 % sur un an puisque en août 2015 le département comptait 100 830 demandeurs d'emploi).

[http://www.leparisien.fr/ableiges-95450/1-120-chomeurs-de-plus-dans-le-val-d-oise-en-aout-26-09-2016-6152315.php#xtor=ERE-1481423529----"Default_value"@1](http://www.leparisien.fr/ableiges-95450/1-120-chomeurs-de-plus-dans-le-val-d-oise-en-aout-26-09-2016-6152315.php#xtor=ERE-1481423529----)

(Source : www.leparisien.fr du 26/09/2016)

● Le chômage progresse de 0,9 % en août en Seine-Saint-Denis

Hausse du chômage en Seine-Saint-Denis en août. + 1 100 chômeurs en catégorie A (sans aucune activité), soit + 0,9 %, pour un total de 121 850 personnes. Toutes catégories confondues (A, B, C, sans ou avec une activité réduite), la hausse est de 0,7 % au mois d'août, pour un total de 166 350 inscrits à Pôle emploi. Sur l'ensemble des départements de l'Île-de-France, le chômage en catégorie A augmente de 0,7 % au mois d'août. A Paris, on note une très légère baisse (- 0,1 %).

[http://www.leparisien.fr/seine-saint-denis-93/le-chomage-progresse-de-0-9-en-aout-en-seine-saint-denis-26-09-2016-6152157.php#xtor=ERE-1481423606----"Default_value"@1](http://www.leparisien.fr/seine-saint-denis-93/le-chomage-progresse-de-0-9-en-aout-en-seine-saint-denis-26-09-2016-6152157.php#xtor=ERE-1481423606----)

(Source : www.leparisien.fr du 26/09/2016)

[Retour au sommaire](#)

● Le chômage repart à la hausse dans les Hauts-de-Seine

Chômage à la hausse au mois d'août dans les Hauts-de-Seine (+ 930 demandeurs d'emploi, + 0,2 %). Au total, on compte 80 730 chômeurs dans le département. Sur trois mois, le chômage a augmenté de + 1,2 %, sur un an il a connu une baisse de - 1,6 %.

[http://www.leparisien.fr/antony-92160/le-chomage-repart-a-la-hausse-dans-les-hauts-de-seine-26-09-2016-6152245.php#xtor=EREC-1481423605----"Default_value"@1](http://www.leparisien.fr/antony-92160/le-chomage-repart-a-la-hausse-dans-les-hauts-de-seine-26-09-2016-6152245.php#xtor=EREC-1481423605----)

(Source : www.leparisien.fr du 26/09/2016)

● Petite hausse des demandeurs d'emploi en Seine-et-Marne

Hausse du chômage en Seine-et-Marne au mois d'août, avec 66 960 demandeurs d'emploi (+ 1,4 % sur un mois, + 1,6 % sur trois mois, + 0,2 % sur un an).

[http://www.leparisien.fr/acheres-la-foret-77760/petite-hausse-des-demandeurs-d-emploi-en-seine-et-marne-26-09-2016-6152267.php#xtor=EREC-1481423602----"Default_value"@1](http://www.leparisien.fr/acheres-la-foret-77760/petite-hausse-des-demandeurs-d-emploi-en-seine-et-marne-26-09-2016-6152267.php#xtor=EREC-1481423602----)

(Source : www.leparisien.fr du 26/09/2016)

● Le chômage en hausse de 1 % dans les Yvelines

Hausse du chômage dans les Yvelines au mois d'août (+ 1 %, un chiffre inférieur à la moyenne nationale : + 1,4 %). Le nombre de chômeurs est de 94 650 personnes. Sur trois mois : + 1 830 demandeurs d'emploi (+ 4,4 % par rapport à l'an dernier à la même période). On compte actuellement 65 780 demandeurs d'emploi en catégorie A (sans aucune activité, + 0,8 %).

[http://www.leparisien.fr/ablis-78660/le-chomage-en-hausse-de-1-dans-les-yvelines-26-09-2016-6152273.php#xtor=EREC-1481423601----"Default_value"@1](http://www.leparisien.fr/ablis-78660/le-chomage-en-hausse-de-1-dans-les-yvelines-26-09-2016-6152273.php#xtor=EREC-1481423601----)

(Source : www.leparisien.fr du 26/09/2016)

● Val-de-Marne : 650 chômeurs de plus à la fin août

Hausse du chômage dans le Val-de-Marne au mois d'août : + 650 chômeurs en catégorie A, c'est-à-dire sans aucune activité (+ 0,9 %). Le total des demandeurs d'emploi sur le département est de 76 340 personnes. Un chiffre stable par rapport à la même période de l'année dernière.

[http://www.leparisien.fr/ablon-sur-seine-94480/val-de-marne-650-chomeurs-de-plus-a-la-fin-aout-26-09-2016-6152279.php#xtor=EREC-1481423489----"Default_value"@1](http://www.leparisien.fr/ablon-sur-seine-94480/val-de-marne-650-chomeurs-de-plus-a-la-fin-aout-26-09-2016-6152279.php#xtor=EREC-1481423489----)

(Source : www.leparisien.fr du 26/09/2016)

● Chômage : 1 160 demandeurs d'emploi en plus dans l'Essonne fin août

Hausse du chômage dans l'Essonne au mois d'août, avec 59 610 chômeurs en catégorie A, c'est-à-dire sans aucune activité (+ 1 160 personnes, + 2 % par rapport à juin). Par rapport à la même période l'année dernière, cela représente une augmentation de 1,9 %. Chez les hommes de moins de vingt-cinq ans, on note une baisse sur un an : - 4,2 %. Tendances inverse chez les femmes de plus de cinquante ans : + 3,8 %.

[http://www.leparisien.fr/abbeville-la-riviere-91150/chomage-1-160-demandeurs-d-emploi-en-plus-dans-l-essonne-fin-aout-26-09-2016-6152361.php#xtor=EREC-1481423488----"Default_value"@1](http://www.leparisien.fr/abbeville-la-riviere-91150/chomage-1-160-demandeurs-d-emploi-en-plus-dans-l-essonne-fin-aout-26-09-2016-6152361.php#xtor=EREC-1481423488----)

(Source : www.leparisien.fr du 26/09/2016)

[Retour au sommaire](#)

LA VIE DES REGIONS

● Les régions vont bénéficier d'une partie de la TVA

Le 29/09/16, lors du congrès « Régions de France », le premier ministre, **Manuel Valls**, a annoncé qu'à dater de 2018, le transfert d'une « fraction de la TVA » allait remplacer la dotation globale de l'Etat pour financer les régions. Les régions percevront alors environ un demi-point de TVA – pour rappel, la dotation annuelle des régions par l'Etat est de 3,8 milliards d'euros ; un point de TVA se situe entre 7 et 8 milliards d'euros. **M. Valls** : « Dès cette année, la loi de finance 2017 mettra en place un dispositif transitoire, un fonds d'action pour soutenir les actions économiques des régions dans la limite de 450 millions d'euros ». Cela pour permettre aux régions d'assumer les nouvelles compétences qui leur ont été transmises par les départements dans le cadre de la loi NOTRe, c'est-à-dire la prise en charge de l'ensemble des compétences économiques, et notamment de l'aide au

développement des entreprises. A ce sujet, le président LR de la région Grand-Est et président de l'association « *Régions de France* », **Philippe Richert**, expliquait qu'il manquait « *au moins 600 millions d'euros* » aux régions. Le fonds de 450 millions est donc une réponse de M. Valls à M. Richert. **La Tribune** : « *Mais, dès 2018, en percevant le fruit d'une partie de la TVA, les régions vont bénéficier d'une recette fiscale dynamique qui va leur assurer une certaine autonomie financière* ». **M. Richert** : « *[Une] décision utile qui va permettre de financer le moyen et le long terme* ».

[http://www.latribune.fr/economie/france/les-regions-vont-beneficier-d-une-partie-de-la-tva-603395.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20160930](http://www.latribune.fr/economie/france/les-regions-vont-beneficier-d-une-partie-de-la-tva-603395.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20160930)

(Source : www.latribune.fr du 30/09/2016, Jean-Christophe Chanut)

Ce 4 octobre 2016 marque la 4^e journée nationale de la Sécurité sociale et le 71^e anniversaire de la création de notre Institution.

[Retour au sommaire](#)

Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France. En ligne tous les mardis
Directeur de publication : le directeur Philippe Renard
Rédacteur en chef : Eric Tessier
Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : eric.tessier@urssaf.fr

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr